

Compte rendu de l'AG de DEVA Europe du 12/12/2015 à Aix en Provence

Faute du quorum requis à 14h30, l'assemblée générale qui s'est tenue au 45 rue Roux-Alpheran chez Jean- Michel Bottai a été déclarée ouverte ce samedi 12 décembre 2015 à 15 heures par notre président Jean-Max Tassel en présence de notre trésorier Michel Valentin Smith, Christophe Bourgeois (conseiller informatique), Jean Michel Bottai (conseiller juridique), Clara Bottai (assistante) et Jacqueline Effront, membre actif.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le président a présenté le rapport moral de l'année 2015.

Rapport moral de l'année 2015

- Il a remercié les donateurs qui, grâce à leur générosité, ont permis de poursuivre nos actions jusqu'à ce jour.

Afin de donner un nouveau départ au bureau, il a expliqué les difficultés d'organisation et relationnelles rencontrées précédemment afin que la nouvelle équipe postulante évite de reproduire les mêmes erreurs.

Puis il a fait part du travail effectué par Nice lors de ses différents séjours sur place, comme expliqué dans la lettre n°23. A la suite des deux réunions financières semestrielles, Marianne Casari et Véronique Tanant étaient présentes ; nous avons demandé au docteur Tulsi et à son équipe de bien vouloir se mettre en quête de personnes compétentes afin de présenter des dossiers de demandes d'aide auprès du gouvernement, comme des fondations indiennes susceptibles de pouvoir leur venir en aide.

Depuis cette réunion, le docteur Tulsi nous a informés que Tilakam et KV Raajendran, fondateur de l'ArtPar étaient prêts à l'accompagner dans cette étude. C'est un grand soulagement et un grand progrès de voir que la partie indienne se mobilise. En accord avec l'équipe de la DISCC, nous avons choisi de restructurer les activités afin de nous concentrer sur la création d'un centre de référence en Inde pour le handicap mental.

A la suite de cette réunion, il a été décidé :

- de concentrer l'attribution des fonds sur le développement du centre.

Pour ce faire :

- de conserver le programme C.E.P de parrainage de façon globale. Les nouveaux parrains seront tous informés annuellement sur les réussites et les problèmes de certains d'entre eux qui sont dans le secondaire, comme à l'université.

- de fermer Gangotri car de nombreuses ONG ont ouvert entre temps. En effet, nous avons créé cette école pour les enfants des rues en 2000 car ils n'avaient pas d'autres possibilités. Aujourd'hui, nos écoliers pouvant être accueillis ailleurs, cette école n'a plus sa raison d'être. Chacun des enfants a donc été inscrit au plus proche de son domicile. Lors de son dernier séjour, notre président a visité lui-même chacun des enfants dans sa nouvelle école.
- d'arrêter Ambedkar pour les mêmes raisons. Lors de son séjour en octobre prochain, notre président ira leur rendre visite.
- de continuer à soutenir les jeunes filles du centre Annapurna.
- de conserver la Help-Line.
- d'arrêter le programme Navjeevan des lépreux, tout en continuant à aller les visiter mensuellement. En cas de besoin, nous ferons intervenir la Help Line.
- de mettre en place pour les employés du centre un programme d'assurance santé et retraite.

- Devant la nécessité de créer une nouvelle équipe, il a été proposé que pour la première fois, l'association crée deux emplois aidés, l'un pour la partie informatique (site internet) et l'autre pour la communication (création d'événements en France et voyages en Inde). Clara Bottaï et Christophe Bourgeois ont proposé leur candidature pour ces postes.

- La question de reconnaissance d'intérêt public devant officialiser les déductions fiscales afférentes a été posée une nouvelle fois. Actuellement, pour bénéficier des déductions fiscales pour des montants importants, nous devons passer par une fondation hébergeante.

Il nous a informés qu'il avait eu un long entretien avec un inspecteur des impôts qui lui a expliqué que la jurisprudence de l'administration fiscale n'était pas opposable au contribuable mais n'avait de valeur que de manière interne. Depuis la création de notre association, nos actions ne se déroulent qu'à Bénarès en Inde, or, l'administration fiscale n'accepte pas la reconnaissance d'intérêt public aux associations ne s'occupant que de pays émergents, ceux de la BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Il est donc nécessaire, afin de recevoir un numéro d'accréditation, d'ouvrir notre objet social à des projets en France. Pour ce faire, nous remercions Jean-Michel Bottaï d'avoir accepté de devenir notre conseiller juridique et de bien vouloir proposer sa candidature.

Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale des membres 2015

1/ Première résolution -Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et du trésorier et du rapport général sur l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date.

2/ Deuxième résolution - Affectation du résultat.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier, décide d'affecter en réserve la somme de **31880** euros.

3/ Troisième résolution - Renouvellement du mandat donné à :

- Jean-Max Tassel président.
 - Michel Valentin Smith trésorier.
- Approuvé à l'unanimité.

4/ Quatrième résolution - Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

Mr Jean Patrick Frémont est reconduit dans son mandat d'expert-comptable.
Approuvé à l'unanimité.

5/ Cinquième résolution -Election des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale a reconduit l'ensemble des membres du bureau à l'exception de Marianne Casari qui a présenté sa démission de vice-présidente et devient membre sortant ainsi que Véronique Tanant la secrétaire générale et Aline Beltrando la secrétaire qui sera remplacée par Annie Kueny.

Jean-Michel Bottaï est postulant comme conseiller juridique de l'association.
Approuvé à l'unanimité.

Chaque membre a déclaré satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires en vue d'exercer le mandat qui vient de lui être confié ou renouvelé.
Approuvé à l'unanimité.

6/ Sixième résolution -Fixation de la cotisation 2015/2016

La cotisation de membre pour les personnes physiques ou morales 2015/2016 a été fixée à 30 € par an sauf pour les membres d'honneur qui en sont exemptés. Cette somme est entièrement attribuée aux frais de fonctionnement du bureau.
Approuvé à l'unanimité.

7/ Septième résolution - Le montant des frais de parrainage a été fixé à 30 euros par mois, les parrainages ne se faisant plus de façon individuelle mais collectivement. Une information générale sera donnée annuellement aux parrains.
Approuvé à l'unanimité.

La parole a été donnée aux membres présents afin de poser leurs questions.

Jacqueline Effront a demandé si, comme à Bombay, nous pouvions développer la culture de la spiruline, nutriment bon marché et riche visant à nourrir les populations défavorisées. Nous l'avons remerciée pour cette proposition intéressante, même si actuellement, nous ne sommes qu'indirectement concernés.

Concernant les contrats aidés, Clara Bottai et Christophe Bourgeois ont demandé que les rôles et les attributions de chacun des postes soient définis précisément. Ils ont souhaité obtenir des informations précises concernant les déductions fiscales afférentes à ces contrats.

Aucune autre question n'étant posée, le président déclare l'assemblée générale ordinaire de 2015 levée et close à 17h.